# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration Séance du 15 décembre 2016

Membres en exercice : 22 Présents : 19

Procuration: 1 Nombre de votants: 0 Votes pour: 0 Votes contre: 0 Abstentions: 0

Date de la convocation : 22/11/2016

# Délibération n° C 2016-29

# Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2017

L'an deux mille seize, le quinze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

# Etaient présents :

# Membre de plein droit

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur des Services du Cabinet du Préfet, représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

# Membres élus à voix délibérative

<u>Titulaires</u>: Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

## Suppléants:

Excusé: Monsieur Jean-Daniel MAIRE.

Procuration: Monsieur Jean-Daniel MAIRE avait donné procuration à Madame Danielle BRULEBOIS.

Secrétaire de séance : Madame Christine RIOTTE.

#### Membres de droit à voix consultative

Madame le Médecin de classe normale Annabelle CARRON; Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET.

#### Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, le Sergent-Chef Emmanuel VUILLERMOZ ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance: Madame Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, L 3312-1, R 1424-1 à R 1424-57;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2016-28 du 15 décembre 2016 relative à l'adoption du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS pour l'exercice 2017 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 8 décembre 2016,

#### I - Objectifs et obligations légales :

Le Conseil d'Administration est invité à tenir le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour discuter des grandes orientations du prochain Budget Primitif, conformément aux prescriptions de l'article L 3312-1 du CGCT concernant les Départements et transposées aux SDIS. La tenue du DOB est obligatoire et ce, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif. Le DOB n'a pas de caractère décisionnel, mais il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

# Le DOB permet:

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif,
- d'informer sur la situation financière de l'établissement public et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Le présent document abordera donc successivement :

- l'analyse de la situation financière du SDIS,
- les actions prioritaires pour 2017 et les moyens de financement associés.

Le SDIS, financé à 96 % par les collectivités, sera de fait confronté à une stagnation dans le meilleur des cas, voire à une diminution de ses recettes à l'avenir. En effet, les collectivités locales, sont, d'une part dans une incertitude institutionnelle certaine, d'autre part confrontées à une diminution sans précédent de leurs dotations.

En conséquence, la mise en place de politiques de maîtrise des dépenses s'impose comme un enjeu budgétaire quasiment unique.

En plus d'une interrogation sur nos modes de gestion (dématérialisation, coopération, mutualisation quand cela est pertinent...), les collectivités vont devoir se recentrer sur le cœur de leurs missions et faire des choix quant à la fonction et à l'opportunité de leurs dépenses, face à une demande en services publics forte de la part des usagers et ce dans de nombreux domaines mais peut-être plus particulièrement dans les domaines sociaux, de la santé et des secours d'urgence.

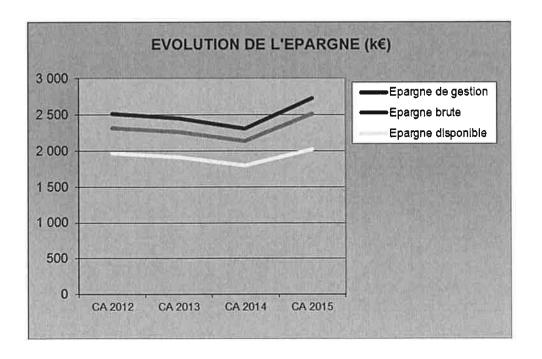
Pour ce qui concerne l'investissement, le SDIS l'a déjà volontairement limité à ses ressources propres puisqu'il a eu peu recours à l'emprunt jusqu'à présent. Pour autant, il sera peut-être nécessaire de faire des choix quant aux types ou aux volumes des investissements à réaliser afin de maintenir la dotation aux amortissements dans un volume supportable pour la section de fonctionnement. Les gisements d'économies se situent donc sur les dépenses de fonctionnement qui concernent quasiment intégralement le service rendu aux usagers. Des choix devront donc être opérés.

La gestion des services publics reste au cœur de la problématique soulevée par les contraintes de ressources.

## II - Analyse financière du fonctionnement du SDIS :

# A – Evolution des résultats :

Libellé	CA 12	CA 13	% évol.	CA 14	% évol.	CA 15	% évol.
Dépenses réelles de gestion	14 392	14 739	2,41%	14 789	0,34%	14 913	0,84%
* frais de personnel	11 254	11 651	3,53%	11 783	1,13%	12 156	3,17%
* autres dépenses	3 138	3 088	-1,59%	3 006	-2,66%	2 757	-8,28%
Recettes réelles de fonctionnement	16 908	17 188	1,66%	17 092	-0,56%	17 644	3,23%
* participations des membres	15 448	15 846	2,58%	15 840	-0,04%	16 006	1,05%
* autres participations	748	732		753	2,87%	794	5,44%
* autres recettes	712	610	-14,33%	499	-18,20%	844	69,14%
Epargne de gestion	2 516	2 449	-2,66%	2 303	-5,96%	2 731	18,58%
Intérêts et frais financiers (hors ICNE)	197	190	-3,55%	164	-13,68%	223	35,98%
Epargne brute	2 319	2 259	-2,59%	2 139	-5,31%	2 508	17,25%
Capital	352	350	-0,57%	344	-1,71%	488	41,86%
Epargne disponible	1 967	1 909	-2,95%	1 795	-5,97%	2 020	12,53%



La diminution des épargnes débutée en 2012 et confirmée en 2013 et 2014 s'inverse en 2015 essentiellement grâce à une évolution dynamique des recettes. Cette évolution favorable ne devrait pas perdurer dans les années à venir, compte tenu de la situation financière de nos financeurs et du profil de nos recettes.

#### B – Les recettes de fonctionnement :

Elles sont constituées à 96 % des contributions des Collectivités et compte tenu des fortes contraintes qui pèsent sur leurs recettes propres, les contributions 2017 devraient rester identiques à celles de 2016.

# C – Les dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement est essentiellement impactée par l'évolution des charges de personnels qui représentent plus des deux tiers de nos dépenses.

Les dépenses réelles de gestion augmentent de 3,62 % entre 2012 et 2015 (7,25 % entre 2011 et 2014), cette évolution favorable est essentiellement due aux efforts de gestion courante puisque les charges de personnels ont continué d'augmenter dans cette période.

Pour 2017 la première ébauche de Budget Primitif laisse entrevoir :

Au chapitre 011 – dépenses courantes :

- Augmentation de 119 500 € des crédits affectés, tout en maintenant des crédits suffisants pour le paiement notamment des assurances, des énergies et des diverses dépenses résultant de la signature de contrats (entretien des bâtiments notamment, téléphonie...); il semblerait en effet que l'étiage de 2015 représente le minimum que nous puissions atteindre s'il n'y a pas d'autres changements structurels que ceux déjà mis en œuvre.

- Poursuite des efforts de rationalisation en matière de commandes de fournitures administratives.
- Poursuite des efforts en matière de rationalisation de la consommation des fluides,
- Réflexion sur les types d'investissements à réaliser de manière prioritaire pour tenter de ne pas alourdir la dotation aux amortissements,

Au chapitre 012 - charges de personnel :

- des charges concernant les fonctionnaires et les contractuels en augmentation de 172 613 € pour les avancements d'échelon, les reclassements.
  - o Il a été mis fin aux emplois d'avenir et d'une manière générale aux contrats pour surcroît de travail ou pour remplacement en cas d'absence prolongée,
  - o Quatre postes de Sapeurs-Pompiers Professionnels sont gelés,
  - Les départs ne sont pas remplacés poste pour poste, une réflexion de réorganisation est menée à chaque départ.

La mise en œuvre du PPCR même si elle a un impact financier immédiat devrait à moyen et long terme contenir l'évolution de la masse salariale.

- Pour ce qui concerne les Sapeurs-Pompiers Volontaires Actifs, après l'inscription de crédits supplémentaires en 2016 pour apurer le passif 2014 et 2015, mais également suite à la mise en œuvre de mesures destinées à limiter le montant des vacations servies (hors opérationnel), les crédits devraient être ramenés à 3 200 000 € en 2017 (3 585 000 € en 2016).
- Pour les Anciens Sapeurs-Pompiers Volontaires, il est à noter que le système PFR sera abandonné pour revenir à un flux budgétaire dans les SDIS, générant une économie de 300 000 € (soit montant de la contribution 2016) la ligne a été diminuée de 200 000 € pour faire face aux premiers paiements qui pourraient intervenir en 2017. Enfin, 30 000 € ont été inscrits au titre du rattrapage de l'allocation de fidélité qui avait été suspendu (après 3 ans de rattrapage et 60 % déjà couverts).

Les dépenses obligatoires (amortissements et intérêts des emprunts) augmentent pour la dotation aux amortissements (compte tenu de la politique d'investissement volontariste) et diminuent pour ce qui concerne les intérêts des emprunts.

#### Le constat de 2016 persiste :

il sera nécessaire de faire des choix structurels tout en veillant à sauvegarder nos capacités à assurer le service public

# III - La capacité d'investissement du SDIS :

Ainsi que l'on a pu le voir plus haut, l'épargne disponible est repartie à la hausse en 2015, ajouté au fait que le SDIS n'est pas très endetté, cela permet d'envisager les possibilités d'investissement avec sérénité, d'autant plus que le programme de rénovation ou de construction des casernes est bien avancé et qu'il pourrait trouver son terme d'ici quatre à 5 ans.

Les propositions d'investissement du SDIS sont en diminution, compte tenu de l'évolution des projets de casernement en cours. Les projets d'acquisition (de véhicules notamment) restent constants. En l'état actuel des demandes budgétaires 2017, il n'a pas été nécessaire d'inscrire de l'emprunt pour équilibrage. Enfin les lignes d'investissement sont estimées de façon à répondre aux strictes nécessités pour les usagers et le service.

# IV - Les investissements pour 2017 :

# A - Constat:

Le SDIS effectue des investissements pour environ 3 500 000 € par an (2014 et 2015 ont enregistré un pic suite à l'inscription du programme de construction de la caserne de Dole).

Une grosse part de ces investissements concerne le renouvellement du matériel roulant et la construction ou la rénovation de casernes.

Il convient de persévérer dans l'effort d'équipement tant en matière de casernes que de matériels et équipements divers, afin de maintenir un bon niveau de renouvellement et d'entretien, dans un but de préservation du patrimoine du SDIS.

# B - Les investissements prévisionnels

A ce stade, les prévisions 2017 sont les suivantes (étant entendu que des sommes pourraient être inscrites au Budget Primitif pour la caserne d'Arbois selon l'état d'avancement du projet) :

# 1/ Casernes et autres bâtiments :

- Caserne de Lons-le-Saunier et Pôle Logistique :
  - o 400 000 € en dépenses,
  - o 380 000 € en recettes (subventions),

Ces sommes pourraient être augmentées au Budget Primitif en fonction de l'état d'avancement du projet.

- Caserne de Dole :
  - o 210 000 € en recettes (subventions).
- Caserne des Rousses :
  - 100 000 € en dépenses,
- Caserne de Chaux-Orchamps :
  - o 30 000 € en dépenses.
- Caserne de Clairvaux-les-Lacs :
  - o 221 000 € en recettes (reversement de la DETR).
- Caserne de La Bienne, suite à la fusion des centres de La Bienne / La Vallée ;
  - o 39 000 € en recettes.

Caserne des Combes :

- o 350 000 € en dépenses,
- o 113 300 € en recettes.
- Caserne d'Andelot-en-Montagne ;
  - o 36 500 € en dépenses,
  - o 45 400 € en recettes.
- Caserne de Lons-le-Saunier (Projet Villeneuve-sous-Pymont)
  - o 200 000 € en recettes (remboursement par ECLA de la moitié des frais engagés).
- Des crédits à hauteur de 657 300 € sont également inscrits pour l'amélioration des infrastructures, des autres casernes et de l'atelier.

#### 2/ Equipement matériel et parc automobile :

- Pour renouveler le parc automobile il serait nécessaire de prévoir une dotation de 1 255 000 €.

# 3/ Autres équipements :

- Des dotations ont été prévues pour le renouvellement du matériel des équipes spécialisées, de sport, des équipements médico-secouristes, informatiques et de communication, ainsi que pour l'habillement des sapeurs-pompiers à hauteur de 910 195 €.
- Enfin, les autres dépenses (à hauteur de 943 181 €) concernent essentiellement le paiement du capital des emprunts (482 273 €) et la neutralisation des amortissements (451 398 €).

Hormis les subventions des Communes ou EPCI pour la rénovation ou la construction des casernements (détaillées ci-dessus), l'essentiel des recettes est constitué de la dotation aux amortissements (3 100 755 €) et du FCTVA (300 000 €).

Il nous est demandé de bien vouloir débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

# DECISION N° C 2016-29 DU 15 DECEMBRE 2016

Le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture le 2 3 DEC. 2016 Affiché le 2 7 DEC 3 016 Publié au RAA du 4 ente trimestre 2016 Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA,

Clément PERNOT